



jument et garde alterné avec mineur

Par **vic17100**, le **29/10/2010 à 15:26**

Bonjour,

Mon compagnon a 2 enfants d'une première union(pas marier), nous somme sur 1 principe de garde alterné son ex ne paye ni garderie,ni cantine,nous lui versons une pension alimentaire.Car au moment du jugement elle était sans emploi, maintenant ça situation a changé elle travail et celle de mon compagnon aussi il n'a plus les meme revenus et nous avons du mal en fin de mois! Peut on faire changé un jument pour qu'elle assume enfin ses enfants et a t'on le droit de diffuser le jument a des services comme marie , école...En sachant que les enfants sont mineur et quel recours????

Par **Domil**, le **29/10/2010 à 16:38**

Que dit le jugement en cours concernant la résidence et l'aspect financier ?